

SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

Groupe de réflexion n°4 du 26 mai 2016

Comment faire en sorte que l'évolution du territoire se fasse de manière durable, en matière de gestion des eaux pluviales ? Volet 3 : comment s'organiser au sein de Chambéry Métropole et avec les communes ?

COMPTE-RENDU

<u>PARTICIPANTS</u>	
Direction de l'eau	Elodie DRAN, Etienne CHOLIN
Agriculture, espaces naturels	Maeva SECOND-NORMAND
Développement économique	Florence BADET
CISALB	Cyrille GIREL
Cours d'eau	Christophe GAY
DDT	Stéphane DUPARC
SEPIA Conseils	Sylvain MESLIER
SEPIA Conseils	Philippe CUSENIER

Principales conclusions des échanges :

OBJECTIF :

La délibération sur le transfert de compétence est prévue en juin 2017. Il s'agit d'identifier les réflexions à mener d'ici là.

PERIMETRE GEOGRAPHIQUE :

Le périmètre de réflexion est clair : c'est le périmètre de l'agglomération.

DIFFICULTES RENCONTREES AUJOURD'HUI :

Aujourd'hui la répartition est peu claire (bien que partiellement cadrée par les statuts de l'agglomération). Un flou subsiste notamment sur :

- Les ouvrages de voiries (plusieurs services font parfois le même travail et il y a des ouvrages sur lesquels rien n'est fait ; cela varie en fonction du classement en VIC ou pas...)
- Les grilles à l'entrée dans les réseaux (exemple du Merderet, plusieurs services surveillent et entretiennent la grille)
- Les traversées de route (enterrées donc souvent considérées par les communes comme du réseau géré par Chambéry Métropole)
- Les fossés et les canalisations entre 2 fossés...
- Les canaux et anciens bras de cours d'eau
- Certains ouvrages particuliers

DIRECTION DES EAUX

298 avenue de Chantabord - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex

tél. 04 79 96 86 74/75 • fax 04 79 96 86 77 • www.chambery-metropole.fr

Aujourd'hui le service assainissement réalise beaucoup de choses en termes d'entretien. Il y a un système de refacturation de ce que Chambéry Métropole réalise à la place des communes (ensuite reversé par transferts de charge...).

Il y a aussi des ouvrages particuliers sur lesquelles Chambéry Métropole se pose des questions en termes de fonctionnement, d'intérêt de l'entretien, d'optimisation possible...

ORIENTATIONS POUR LE NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR :

Entretien des ouvrages :

- Dresser la liste des types d'ouvrages de gestion des eaux pluviales existants, sans oublier les espaces verts, les dégrillages, les dessablages...
- Recenser le patrimoine de gestion des eaux pluviales. Dresser une typologie des ouvrages n'est pas suffisant. Il est essentiel de faire l'état des lieux des connaissances actuelles du patrimoine, d'évaluer les quantités globales à gérer et de faire valider tout cela par les acteurs impliqués. En revanche il n'est pas nécessaire à ce stade de faire un relevé complet de tous les ouvrages qui ne sont pas bien connus.
- Clarifier les aspects de propriété, en balayant les différents cas de figure (notamment en ce qui concerne les bassins de rétention rétrocédés, les ouvrages lotissements, publics – privés, les anciens canaux etc...).
- Etudier plusieurs scénarios et aide à la décision pour déterminer qui fera quoi et avec quels moyens, notamment en termes d'entretien et de contrôle. En tenant compte des coûts, des moyens limités des communes, des questions de responsabilité,
- Calculer les transferts de charge en conséquence.

Remarque : ne pas oublier les autres acteurs impliqués (département, DIR pour voie rapide...).

Gestion patrimoniale :

En ce qui concerne la gestion patrimoniale, les renouvellements et les orientations des investissements, le nouveau schéma directeur devra permettre d'initier la réflexion.

Organisation :

Enfin, le nouveau schéma directeur devra aborder la question de l'organisation adaptée au sein de Chambéry Métropole et avec les communes. Cette question n'a pas de réponse évidente. Il est nécessaire de poursuivre la dynamique créée dans le cadre de la mission en cours. Les corps de métiers doivent travailler ensemble et mettre en commun leurs compétences. Cela nécessite une animation importante. Il faudra lister les expertises qui existent et d'évaluer les besoins nécessaires. Là aussi, il sera utile d'étudier et de comparer différents scénarios.